

Table des matières

Présentation des auteurs	3
Préface, Michel Debout	7
Introduction, Marc Binnié, Jean-Luc Douillard, Marick Fèvre	13

PARTIE I. LA SOUFFRANCE DE L'ENTREPRENEUR

Chapitre 1. La souffrance sociale, défaillance individuelle ou pathologie sociale ?, Marc-Henry Soulet..	37
Chapitre 2. Les déterminants de la santé de l'entrepreneur, des clefs pour comprendre, Marick Fèvre	49
Chapitre 3. L'entrepreneur par nécessité : de la souffrance à la résilience, Christel Tessier Dargent..	71
Chapitre 4. L'inaudible et inavouable souffrance patronale et la question de la santé mentale, Olivier Torrès	83
Chapitre 5. Le suicide patronal : un fait de société, Thierno Bah et Dany Gaillon	103

PARTIE II. PRENDRE EN CHARGE LA SOUFFRANCE PSYCHOLOGIQUE

Chapitre 6. Combattre l'isolement : témoignages d'entrepreneurs en difficulté et de leur entourage	135
---	-----

Chapitre 7. Des cruelles réalités aux idées reçues sur le suicide, Jean-Luc Douillard	167
Chapitre 8. L'importance d'un réseau spécifique de prise en charge : le rôle des sentinelles, Jean-Luc Douillard	179
Chapitre 9. L'accompagnement au quotidien : témoignages de psychologues	209

**PARTIE III. COMPRENDRE LES DIFFICULTÉS JURIDIQUES
ET LES ACCOMPAGNER AVEC BIENVEILLANCE**

Chapitre 10. La souffrance d'un repreneur de TPE en situation de liquidation judiciaire, Sonia Boussaguet, Julien De Freyman, Thierno Bah	235
Chapitre 11. Les procédures de traitement des difficultés des entreprises, Marc Binnié.....	255
Chapitre 12. La reconnaissance de la souffrance morale de l'entrepreneur ou la phénoménologie de la défaillance, Marc Binnié	271

PARTIE IV. PENSER ENSEMBLE LE SOIN ET LE DROIT

Chapitre 13. Une justice thérapeutique, Natalie Fricero	295
Chapitre 14. La dignité de l'artisan, c'est son travail, Éric Fiat	307
Pistes complémentaires, Jean-Luc Douillard, Marick Fèvre	315
Bibliographie	323
Liste des encadrés.....	339

Préface

Travail et santé : le chaînon manquant

Au cours de ces trois dernières décennies, l'opinion s'est forgée qu'il fallait se préoccuper des pathologies d'ordre psychologique liées au travail, tout autant que des pathologies d'ordre physique et physiologique ; elles peuvent provoquer des atteintes majeures de la santé des travailleurs, du fait de l'installation possible de symptômes anxio-dépressifs parfois aggravés par le passage à l'acte suicidaire. Différents tableaux cliniques ont été décrits : stress au travail, harcèlement moral et plus récemment épuisement professionnel ou *burn-out*. Ils sont liés à une dégradation morbide des conditions et des relations humaines au travail : comportement irrespectueux de la hiérarchie, relations inadaptées entre collègues, violences provoquées par les clients, usagers, mais aussi donneurs d'ordres, organismes de contrôle et partenaires financiers...

Les salariés des secteurs public et privé sont protégés de la survenue de ces agissements qui dégradent leur bien-être au travail, c'est-à-dire leur santé, par la médecine du travail et l'assurance « Accidents du travail/Maladies professionnelles ». Rien de tel n'existe pour les travailleurs indépendants et dirigeants

d'entreprise, alors qu'eux aussi peuvent être confrontés à ces risques. Très souvent, ce sont des conditions économiques délétères ou un retour de conjoncture qui mettront à mal les projets les mieux élaborés et les plus pertinents. Pourquoi le dirigeant d'entreprise ne s'applique-t-il pas à lui-même ce que la loi lui impose d'appliquer pour ses salariés : la protection de la santé ?

La prise de risque est consubstantielle à l'esprit d'entreprendre : ouvrir une enseigne, créer un nouveau service ou prendre la suite d'un artisan au métier ancien suppose un investissement personnel et financier dont on ne peut jamais être assuré à l'avance du résultat ; c'est cela, dit-on, la culture de l'entreprise. Le risque financier est devenu aujourd'hui dominant et le rapport avec les banques et autres organismes prêteurs est souvent empreint d'un sentiment de dépendance, c'est-à-dire le contraire même de la volonté d'entreprendre. On entretient une confusion entre le risque économique et financier inhérent à toute activité commerciale ou de service, et le risque personnel et de santé qui nécessiterait, quant à lui, des mesures de prévention et d'accompagnement.

Tous ces parcours à risques sont le véritable sujet de cet ouvrage.

On oppose souvent la situation des salariés à celle des dirigeants de PME, des artisans, des commerçants, professions libérales et agricoles ; il faut plutôt insister sur ce qui rapproche l'ensemble de ces travailleurs (salariés et indépendants) lorsqu'ils sont confrontés

aux risques psychosociaux liés à leur travail, aux difficultés financières et à la perte de leur emploi. Pour les uns comme pour les autres, la perte d'emploi – ici le licenciement ou le plan social, là le dépôt de bilan – est un moment traumatique qui peut induire un état de stress post-traumatique qui nécessiterait une prise en charge médico-sociale, mais celle-ci est toujours absente des politiques publiques ! La nécessité du dépôt de bilan signe l'échec, non seulement de l'activité professionnelle, mais, plus intimement, celui du projet porté par l'entrepreneur – parfois l'œuvre d'une vie ou de plusieurs générations – qui peut se sentir humilié, dévalorisé, dans une impasse sociale et plus encore humaine.

Avant cette rupture, le salarié, comme le dirigeant d'entreprise, pourra connaître une période d'épuisement que l'on qualifie de *burn-out* qui met à mal leur santé et hypothèque l'avenir de l'entreprise elle-même quand il s'agit d'un travailleur indépendant. Quand les dettes personnelles et professionnelles grèvent leur budget, le débiteur, qu'il soit travailleur indépendant, salarié précaire ou chômeur, peut être confronté à un véritable harcèlement bancaire. Les banques ont choisi de faire gérer leurs crédits en cours par des établissements spécialisés dans le contentieux, ou pour le moins par un service spécialisé de leur propre établissement. Les clients n'ont plus de relation suivie avec l'agent qui leur a permis de souscrire le crédit ou de construire le plan de financement de leur entreprise. Ces organismes

contentieux sont spécialisés dans toutes les formes de pression pour obtenir le règlement de la dette. Elles peuvent effectuer un véritable harcèlement téléphonique (les appels sont conçus pour dramatiser la situation), contre lequel aucune mesure d'interdiction légale n'est aujourd'hui prévue.

La prise en compte des problèmes de santé des artisans, commerçants, professions libérales, dirigeants d'entreprises liés à leur travail est le véritable chaînon manquant de la santé publique de notre pays ! C'est Olivier Torrès, professeur de gestion à l'université de Montpellier qui, le premier en France, s'est intéressé à la santé des dirigeants de TPE-PME. Il a ainsi créé le premier Observatoire du bien-être des dirigeants d'entreprises (AMAROK), n'ayant de cesse d'alerter les pouvoirs publics sur cette question préoccupante et trop méconnue.

Parmi les problèmes rencontrés, celui du suicide est sans conteste le plus alarmant, cet ouvrage vient donc à point nommé. Il décrit et dénonce avec beaucoup de détermination et d'humanisme le risque suicidaire qui est particulièrement à l'œuvre pour cette catégorie de la population.

Marc Binnié est le premier à s'être préoccupé de ces situations parfois tragiques sur le plan médical et humain. Il est remarquable qu'il ne s'agisse pas d'un professionnel de santé, mais d'un greffier de justice au tribunal de commerce de Saintes. En créant, avec Jean-Luc Douillard, psychologue clinicien au centre hospitalier de Saintonge, l'association d'aide psychologique

aux entrepreneurs en souffrance aiguë (APESA France), il a œuvré pour la prévention du suicide concernant trois millions de Français qui jusque-là étaient abandonnés à leur sort. Grâce au dynamisme et à la ténacité de ses fondateurs depuis 2013, le dispositif APESA intervient aujourd'hui dans 42 juridictions pour venir en aide à tous ceux dont la santé psychologique est atteinte par la mauvaise santé financière de leur entreprise ; d'autres juridictions vont œuvrer à leur tour pour ne laisser personne au bord du chemin.

Depuis 1996, les Journées nationales de la prévention du suicide, reposent sur trois piliers : le pilier des professions de santé, celui des familles et des proches et le pilier de tous les autres, amis, collègues de travail, professeurs pour les étudiants, Pôle Emploi pour les chômeurs, avocats pour les plaignants... Il manquait la prévention du risque suicidaire des dirigeants d'entreprises : grâce à Marc Binnié et Jean-Luc Douillard, c'est maintenant chose faite !

Partout où l'homme souffre, un autre homme peut entendre sa souffrance, et agir.

Michel Debout
*professeur de médecine légale
et de droit de la santé,
président fondateur de l'Union nationale
de la prévention du suicide (UNPS)*